

2020-2021 Rapport annuel du Service de médecine légale de l'Ontario

Relever le défi

Le présent rapport vise la période pendant laquelle le monde a continué d'être frappé par la pandémie de COVID-19. Celle-ci continue d'avoir une énorme incidence sur toutes les facettes de la société et a nécessité des changements dans la vie de chacun. Le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO) et le Bureau du coroner en chef ont relevé le défi de mener des enquêtes médico-légales de classe mondiale sur les décès dans des circonstances extraordinaires, notamment des nombres de cas élevés sans précédent et soutenus.

Le présent rapport annuel nous permet de réfléchir à nos réalisations et aux améliorations apportées aux politiques qui garantissent des services d'autopsie de haute qualité pour les familles et pour le Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès, le système de justice pénale et le système de santé publique en Ontario.

Je n'ai jamais été aussi fier qu'aujourd'hui de notre équipe talentueuse, dévouée, résiliente et professionnelle qui assure un service public remarquable. Nous avons veillé à ce que ce service public soit éthique, fondé sur des données probantes, responsable et réactif. Veuillez saisir cette occasion d'en savoir plus sur l'étendue des activités récentes du SMLO.

Michael S. Pollanen, B. Sc., Ph. D., M.D., FRCPath FFFLM (hon)

Médecin légiste en chef de l'Ontario

Professeur et vice-président (Innovation), département de pathobiologie et de médecine de laboratoire, Université de Toronto

Notre travail

Le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO) fournit des services de médecine légale en vertu de la *Loi sur les coroners* et travaille en étroite collaboration avec le Bureau du coroner en chef (BCC) pour garantir le recours à une approche coordonnée et collaborative en matière d'enquête sur les décès, et ce, dans l'intérêt du public. Le médecin légiste en chef et le coroner en chef assurent ensemble la direction du Système

ontarien d'enquête sur les décès.

Notre vision

Offrir un système d'enquête sur les décès de haute qualité pour bâtir un Ontario plus sain et plus sûr.

Notre mission

Favoriser la bonne administration de la justice et la prévention des décès prématurés et répondre aux besoins divers de l'Ontario.

Nos valeurs

- Intégrité
- Réactivité
- Excellence
- Responsabilisation
- Diversité

Le SMLO applique ces valeurs fondamentales en adoptant une approche indépendante fondée sur des preuves qui souligne l'importance de l'objectivité en matière de recherche de la vérité. Le SMLO s'engage dans les domaines du service, de la recherche et de l'éducation.

Notre législation

La *Loi sur les coroners* définit les rôles et les responsabilités des pathologistes et des coroners en matière d'enquête sur les décès et renforce la qualité, l'organisation et la responsabilisation des services de médecine légale. La *Loi sur les coroners* :

- définit le SMLO comme le système unifié dans le cadre duquel les pathologistes inscrits fournissent des services de médecine légale, y compris des autopsies;
- définit le poste de médecin légiste en chef comme surveillant des services de médecine légale;
- définit les postes de médecin légiste en chef adjoint et de pathologiste;
- exige qu'un registre des pathologistes autorisés à réaliser des autopsies

médicolégales soit établi;

- exige du médecin légiste en chef qu'il signale à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario toute conclusion défavorable relative à la compétence et au professionnalisme d'un pathologiste inscrit.

En vertu des fonctions qui leur sont conférées par la *Loi sur les coroners*, les pathologistes inscrits ont le pouvoir légal de se rendre sur les lieux de décès, d'ordonner des analyses complémentaires et de conserver des prélèvements, au besoin.

Notre gouvernance

Le SMLO et le BCC font partie du ministère du Solliciteur général (SOLGEN) et relèvent du solliciteur général. Le sous-solliciteur général, Sécurité communautaire, fournit une orientation sur les questions administratives.

Le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) veille à ce que la prestation des services d'enquête sur les décès en Ontario soit efficace et responsable. En tant qu'organisme consultatif indépendant, le CSED assure la surveillance du SMLO et du BCC, administre le processus de traitement des plaintes du public et formule des avis et des recommandations au coroner en chef et au médecin légiste en chef.

Notre structure

Service de médecine légale de l'Ontario

Aux termes de la *Loi sur les coroners*, le médecin légiste en chef est chargé de la gestion et du fonctionnement du SMLO. Plus précisément, le médecin légiste en chef :

- supervise et dirige les pathologistes;
- facilite des programmes de formation des pathologistes;
- rédige, publie et distribue un code de déontologie;
- tient un registre des pathologistes qui sont autorisés à fournir des services.

Deux médecins légistes en chef adjoints possèdent tous les pouvoirs et toute l'autorité du médecin légiste en chef au cas où celui-ci serait absent ou dans l'incapacité d'agir, ou bien si son poste devient vacant. Par ailleurs, les médecins légistes en chef adjoints aident le médecin légiste en chef aux fins de l'administration, de la surveillance et de la gestion de la qualité du SMLO.

Unité provinciale de médecine légale

Les médecins légistes de l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) réalisent environ 6 040 autopsies par an en Ontario, dans des cas de décès survenant essentiellement dans la région du grand Toronto. L'UPML, qui est affiliée à l'Université de Toronto, constitue également le principal centre de recours pour bon nombre d'autopsies complexes à l'échelle de la province, entre autres : homicides, restes humains et morts suspectes de nourrissons et d'enfants.

En août 2020, la D^{re} Liza Boucher a été promue au poste de gestionnaire médical, administration des services de médecine légale. Il s'agit du troisième poste de gestionnaire médical créé à l'UPML pour accroître la capacité de supervision. Plus précisément, elle aide les médecins légistes en chef adjoints à gérer la rémunération des services professionnels et facilite l'assurance de la qualité et les initiatives du Réseau Trillium pour le don de vie. Elle est également la nouvelle coordonnatrice de la formation du SMLO pour les divers programmes de formation et d'éducation de l'UPML et du SMLO.

L'UPML comprend des rôles professionnels et techniques en plus des médecins légistes, notamment :

- anthropologues légistes et spécialistes en identité judiciaire
- adjoints au médecin
- adjoints au médecin légiste
- technologues en histologie
- technologues, services médico-légaux
- répartiteurs et auxiliaires au service de la morgue
- photographes médico-légaux
- technologues en imagerie médicale
- technologues au service de la morgue
- personnel administratif et de gestion, ainsi qu'experts-conseils

Unités de médecine légale

Les Unités de médecine légale (UMLs) sont situées dans les centres hospitaliers universitaires de Kingston, de London, d'Ottawa, de Sault Ste. Marie et de Sudbury. Ces

universitaires de Kingston, de London, d'Ottawa, de Saint-Jean et de Sudbury. Ces Unités offrent une expertise en médecine légale pour environ 2 697 autopsies de routine et complexes chaque année, y compris dans des cas d'homicide et des cas pédiatriques. Le ministère du Solliciteur général finance ces Unités, par l'entremise du SMLO.

Les autopsies médico-légales complexes sont réalisées par des médecins légistes qualifiés, dont la plupart exercent dans une UML ou à l'UPML à Toronto. Certaines autopsies dans des cas pédiatriques non suspects sont pratiquées à The Hospital for Sick Children, à Toronto, et au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, à Ottawa. Des autopsies périnatales sont également réalisées à l'Hôpital Mount Sinai, à Toronto.

Hôpitaux communautaires

Des pathologistes exerçant dans 10 hôpitaux communautaires appuient les activités du SMLO en réalisant dans leurs locaux des autopsies médico-légales de routine qui sont rémunérées à l'acte.

Nos partenaires et nos relations de travail

En Ontario, nos principaux partenaires sont le Bureau du coroner en chef (BCC), les services de police municipaux et provinciaux, le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence, l'Unité des enquêtes spéciales (UES), le Centre des sciences judiciaires (CSJ) et le système de justice pénale de la province.

Le SMLO collabore aussi avec des universités dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation. De plus, il fournit des services au ministère de la Défense nationale du Canada.

Notre services

La plupart des décès en Ontario sont attribuables à des causes naturelles et ne nécessitent pas d'enquête médico-légale. Toutefois, les morts subites et imprévues doivent faire l'objet d'une investigation par un coroner. Il s'agit des cas de décès faisant suite à un accident, de suicide, d'homicide et de mort subite due à une maladie non diagnostiquée antérieurement.

Consultations précédant l'autopsie

Les médecins légistes consultent les coroners régionaux principaux afin de déterminer

quel est le lieu approprié pour pratiquer une autopsie en fonction de la complexité du cas et des compétences des pathologistes locaux.

Dons d'organes et de tissus

Lorsqu'approprié, le médecin légiste travaille avec le coroner régional principal pour faciliter le don d'organes et de tissus au Réseau Trillium pour le don de vie, en fonction des souhaits du défunt et de sa famille.

Visites des lieux du décès

Les pathologistes se rendent sur les lieux du décès pour recueillir certaines informations nécessaires à une autopsie complète. Dans la plupart des cas, des photographies, des enregistrements vidéo et d'autres techniques d'imagerie sont utilisés pour évaluer les lieux du décès plutôt qu'une visite.

Autopsies

Les pathologistes procèdent à des autopsies et font des constatations, documentent des faits et interprètent des résultats permettant de contribuer à déterminer la cause du décès. Les autopsies sont réalisées en vertu du mandat pour demander une autopsie d'un coroner de l'Ontario, un document juridique qui enjoint à un pathologiste de procéder à une autopsie. En Ontario, les investigations de coroners sont menées conformément à la *Loi sur les coroners*, et toutes les autopsies doivent être autorisées par un mandat du coroner. Le SMLO pratique aussi des autopsies pour d'autres administrations, ainsi que pour le ministère de la Défense nationale, dans les cas de décès de membres du personnel militaire à l'extérieur du Canada.

Une autopsie médico-légale se divise en cinq étapes :

1. Examen des antécédents médicaux ainsi que du lieu et des circonstances du décès
2. Examen externe et prise de photos
3. Examen interne (dissection) et prise de photos
4. Examens et analyses complémentaires (imagerie, histologie, consultations de cardiologie, de neuropathologie, d'anthropologie et d'odontologie, toxicologie, dépistage des maladies métaboliques, tests d'ADN)
5. Conclusions et rédaction du rapport

Consultations et avis d'experts

Nos médecins légistes et autres experts-conseils participent souvent à des conférences de cas avec d'autres partenaires enquêtant sur les décès pour aider à l'identification des dépouilles et des personnes disparues et fournir des opinions d'experts sur des affaires non résolues complexes, en Ontario et ailleurs. De plus, ils fournissent occasionnellement des services de consultation et des opinions d'experts concernant les blessures subies par des personnes non décédées, afin de faire avancer les enquêtes.

Témoignages aux procès et à d'autres audiences

Les médecins légistes et autres experts-conseils témoignent à titre d'experts dans les enquêtes du coroner, devant les tribunaux de toutes instances et dans le cadre des enquêtes publiques.

Collaboration avec les coroners

Les médecins légistes siègent aux comités d'examen des décès du BCC.

Services spéciaux

Des services spéciaux sont fournis sur demande à d'autres organismes, comme les groupes internationaux et les organisations non gouvernementales. Dans les cas de décès multiples, ces services peuvent inclure l'identification des victimes de catastrophes ou des enquêtes sur des décès liés aux droits de la personne.

Points saillants

Pandémie de COVID-19

Le rôle de leadership du SMLO a évolué et s'est étendu depuis que la pandémie mondiale de COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé en mars 2020.

Au cours de la phase initiale de COVID-19, le SMLO s'est concentré sur le maintien des autopsies médico-légales « essentielles » pour les enquêtes publiques sur les décès. La principale préoccupation était de protéger le personnel de première ligne grâce à des mesures de distanciation sociale, à l'achat et à la conservation d'équipements de protection individuelle (EPI) et à la promotion des autosoins et du bien-être en matière de santé mentale. Le SMLO a également géré les interruptions temporaires du service

d'autopsie dans certains hopitaux communautaires en raison des pressions exercées par la COVID-19 sur les soins de santé, les autopsies médico-légales étant transférées à l'UPML.

Très tôt, le SMLO a adopté des lignes directrices spéciales pour les autopsies afin d'accorder la priorité à la sécurité du personnel. Si une autopsie sur un cas positif à la COVID-19 était nécessaire pour répondre à des questions médico-légales, les procédures étaient modifiées pour limiter l'aérosolisation. L'application de la technologie d'imagerie médico-légale à l'UPML a été essentielle pour cibler les procédures et les examens.

Les médecins légistes du SMLO ont partagé des connaissances opportunes sur le spectre pathologique de la COVID-19, ses effets sur le corps humain et des renseignements sur les pratiques d'autopsie sûres avec leurs collègues du Canada et du monde entier.

Les médecins légistes de l'UPML ont également contribué à de nouvelles recherches et à la littérature évaluée par les pairs, y compris les constatations radiologiques et pathologiques de la COVID-19, l'épidémiologie des décès en Ontario pendant la COVID-19 et les caractéristiques pathologiques de la COVID-19 à l'aide de l'immunohistochimie.

Au cours de la période visée, l'UPML a prélevé des écouvillons pour les tests de dépistage de la COVID-19 sur 819 cas suspects. Parmi ceux-ci, 109 étaient positifs. Par la suite, 101 cas ont subi des examens limités afin de réduire l'exposition.

Contributions du Service de médecine légale de l'Ontario aux études précliniques pour le premier vaccin contre la COVID entièrement fabriqué au Canada

En décembre 2020, Santé Canada a approuvé les essais cliniques d'un vaccin contre la COVID-19 mis au point par une société de biotechnologie canadienne à Toronto. Le SMLO a collaboré avec l'Université de Toronto pour soutenir les travaux précliniques du vaccin à base d'ARNm, d'après les connaissances acquises à partir des autopsies des patients décédés de la COVID-19 et les effets du SRAS-CoV-2 sur le poumon humain. Tout au long de la pandémie, le SMLO a été en mesure de fournir une expertise pour préserver la santé publique au-delà de son rôle traditionnel qui est de fournir une expertise médicale au système de justice pénale. Au moment de la publication, les essais cliniques de phase 2 du vaccin sont en cours.

La réponse du Service de médecine légale de l'Ontario aux recommandations découlant des examens externes, des rapports et

des plaintes

Depuis 2018, plusieurs examens externes, rapports et plaintes ont donné lieu à 35 recommandations consolidées, dont les 13 recommandations liées à la pathologie du rapport 2019 du vérificateur général de l'Ontario sur son examen du SMLO et du BCC. Ces recommandations constituent la base du plan de travail 2020 du SMLO.

Un grand nombre des recommandations ont été mises en œuvre, avec une série d'améliorations sur les plans de la gouvernance, des politiques, des pratiques de qualité et de la gestion de l'information. Les autres recommandations ont été grandement mises en œuvre ou sont en cours. L'état d'avancement des recommandations auxquelles nous avons donné suite est soumis à une validation par des tiers, notamment par le vérificateur général.

En février 2021, le BCC et le SMLO se sont associés à l'Association des hôpitaux de l'Ontario pour fournir aux hôpitaux des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de gestion des dépouilles.

L'approche du BCC et du SMLO en matière de gestion des dépouilles est ancrée dans le principe selon lequel toute personne décédée doit être traitée avec dignité et respect. Dans cette optique, les lignes directrices concernant les pratiques exemplaires abordent ce qui suit : l'entreposage systématique, l'inventaire, la gestion des risques, la continuité/sécurité des cas de mort suspecte et d'homicide et les plans d'urgence. Ces lignes directrices ont été communiquées à un moment où de nombreux hôpitaux subissaient des pressions liées à l'augmentation du nombre de décès dus à la COVID-19, ainsi qu'à une recrudescence des décès liés aux opioïdes.

D'autres améliorations ont été mises en œuvre au cours de la période visée, notamment de nouvelles lignes directrices concernant l'autopsie des cas de maltraitance et de négligence à l'égard des personnes âgées, un logiciel Web de gestion de la conformité pour améliorer le partage d'informations avec les pathologistes inscrits, un examen par les pairs renforcé pour les cas difficiles et une augmentation du personnel à l'UPML pour soutenir la gestion des dépouilles et les autopsies.

Nouveau programme de résidence en médecine légale à Ottawa

En février 2021, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a accrédité un nouveau programme de résidence en médecine légale à l'Université d'Ottawa et à l'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario. Cela accroît la capacité des deux programmes de formation actifs au Canada, à Toronto et à Edmonton, et contribue à assurer la durabilité

formation accrue au Canada, à Toronto et à Edmonton, et contribue à assurer la durabilité de la profession en Ontario et au Canada.

Résultats de 2020–2021

Registre des pathologistes

En vertu de la *Loi sur les coroners*, le médecin légiste en chef tient un registre des pathologistes qui sont qualifiés pour fournir des services médico-légaux en vertu de la loi. Selon leurs qualifications et les recommandations du sous-comité d'examen des titres de compétence du Comité consultatif de la médecine légale (CCML), les pathologistes inscrits se verront attribuer une classification catégorielle correspondant aux services médico-légaux qu'ils peuvent fournir, notamment :

- toutes les autopsies médico-légales, y compris dans les cas d'homicide et les cas de mort suspecte (catégorie A);
- des autopsies de routine uniquement (catégorie B);
- des autopsies dans les cas pédiatriques non suspects uniquement (catégorie C).

Au cours de la période visée, 114 pathologistes inscrits étaient en activité en Ontario, dont 40 pathologistes de catégorie A autorisés à réaliser tous les types d'autopsies. Ceux-ci sont reconnus comme ayant une expérience, une formation et/ou une certification supplémentaire(s) en médecine légale.

Les pathologistes sont inscrits pour un mandat de cinq ans, après quoi leur nomination est examinée aux fins de renouvellement. L'équipe responsable de la qualité rassemble des données aux fins d'analyse par le Sous-comité d'examen des titres de compétence, y compris les suivantes :

- nombre de cas (cumulatif sur cinq ans et chaque année);
- délais d'achèvement des rapports d'autopsie;
- historique des examens par les pairs;
- plaintes, rapports d'incidents et incidents graves, et mesures correctives prises par le médecin légiste en chef et l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, s'il y a lieu.

La gestion du rendement des pathologistes inscrits en ce qui a trait à la qualité des autopsies médico-légales relève de la responsabilité du médecin légiste en chef. En cas de

faute professionnelle ou d'incompétence, le médecin légiste en chef est légalement tenu de signaler tout problème à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Le processus d'inscription des pathologistes remanié sera disponible au début de 2022.

Graphique 1 : Composition du registre par catégories de pathologistes, 2010-2021

Sommaire: (an: A/B/C)

- 2010-11 : 24/142/5
- 2011-12 : 27/132/7
- 2012-13 : 29/115/7
- 2013-14 : 31/99/7
- 2014-15 : 31/97/7
- 2015-16 : 34/66/6
- 2016-17 : 39/65/7
- 2017-18 : 40/66/7
- 2018-19 : 41/70/9
- 2019-20 : 40/73/8
- 2020-21 : 40/68/6

Le registre du SMLO est accessible au public à Ontario.ca. (<https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-pathologistes-de-lontario>)

Supervision et gestion des pathologistes

Afin d'assurer l'uniformité et la haute qualité des pratiques en Ontario et de soutenir les pathologistes inscrits, le SMLO leur fournit un manuel de pratique et une trousse à outils.

Le manuel de pratique comprend un code de déontologie, des directives de pratique des autopsies médico-légales et des explications sur le système d'examen par les pairs et le registre. Ensemble, ces documents établissent les assises professionnelles et stratégiques du SMLO.

Le code de déontologie est une version modifiée de celui de la section de pathologie

judiciaire de l'Association canadienne des pathologistes.

Étant donné qu'un certain nombre de recommandations ont été formulées à la suite du rapport du vérificateur général et d'autres enquêtes, le manuel de pratique devrait être mis à jour d'ici le milieu de 2022.

Système de gestion de l'information en matière de pathologie

Le SMLO utilise le Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP) pour recueillir des renseignements sur les autopsies réalisées partout en Ontario. Tous les pathologistes inscrits transmettent des données au SGIP par le biais des formulaires d'autopsie. Ce formulaire d'autopsie est dûment rempli et soumis électroniquement au SMLO après chaque autopsie. Les formulaires d'autopsie sont examinés quotidiennement par les administrateurs des services de médecine légale pour vérifier que les autopsies sont réalisées conformément aux directives. Les données recueillies sont aussi utilisées dans le but d'évaluer les ressources et de fournir des statistiques sur le rendement et la qualité.

Statistiques sur le nombre de cas

Les statistiques sur le nombre de cas proviennent des formulaires d'autopsie qui ont été transmis pendant la période visée par le rapport.

Chaque cas du SMLO commence par la délivrance d'un mandat du coroner enjoignant à un pathologiste de procéder à une autopsie. Toutes les autopsies médico-légales, y compris les cas d'homicide, de mort suspecte et pédiatriques, sont réalisées dans les Unités de médecine légale (UML) par des médecins légistes dûment qualifiés. Les autopsies de routine sont réalisées dans les UML et dans les hôpitaux communautaires. Certaines autopsies d'enfants non suspectes (médicales) sont pratiquées dans des services pédiatriques. En 2020-2021, environ 88 % de toutes les autopsies ont été pratiquées dans les UML et les services pédiatriques et 12 % dans les hôpitaux communautaires.

Le graphique 2 présente la répartition des autopsies telles qu'elles ont été saisies dans le système selon les UML et les hôpitaux communautaires en 2020-2021.

Graphique 2 : Répartition des autopsies par UML et hôpitaux communautaires, 2020-2021

Sommaire:

- UPML : 5 636 (59,13 %)
.....
- Hôpitaux communautaires : 1147 (12,03 %)
- URML London : 785 (8,24 %)
.....
- URML Ottawa : 896 (9,40 %)
.....
- URML udbury : 539 (5,66 %)
.....
- URML Kingston : 381 (4,00 %)
.....
- URML région Sault : 147 (1,54 %)
.....

Le graphique 3 présente la répartition annuelle des autopsies telles qu'elles ont été saisies dans le système selon les UML et les hôpitaux communautaires.

Graphique 3 : Répartition des autopsies par année, 2010-2021**Sommaire: (Total/UML/Hôpitaux communautaires)**
.....

- 2010-11 : 5 360/3534/1826
- 2011-12 : 5 568/3937/1631
- 2012-13 : 5 963/4417/1546
- 2013-14 : 5 728/4529/1199
- 2014-15 : 6 105/4990/1115
- 2015-16 : 6 419/5312/1107
- 2016-17 : 7 279/6206/1073
- 2017-18 : 7 797/6556/1241
- 2018-19 : 8 588/7344/1244
- 2019-20 : 8 577/7389/1188
- 2020-21 : 9 727/8740/987

Les autopsies pédiatriques (enfants de 5 ans et moins) sont souvent complexes et nécessitent de réaliser des analyses complémentaires ou de consulter d'autres médecins spécialistes. Les autopsies pédiatriques dans les cas de mort suspecte sont toutes

réalisées dans les UML.

En 2020-2021, un total de 154 autopsies pédiatriques (cas de routine et cas de mort suspecte) ont été réalisées dans la province (graphique 4).

Graphique 4 : Autopsies pédiatriques d'enfants de moins de 5 ans par emplacement, 2020-2021

Sommaire:

- UPML : 84
- Hôpitaux communautaires : 24
- URML London : 22
- URML Ottawa : 19
- URML Sudbury : 4
- URML région Sault : 1

Le graphique 5 présente une répartition des autopsies par type de cas réalisées de 2020 à 2021. La catégorie « Mort subite » regroupe les blessures par balle ne relevant pas d'un homicide, les surdoses de drogues et d'autres causes de décès qui ne sont pas incluses dans les catégories proposées.

Graphique 5 : Répartition des autopsies par type de cas, 2020-2021

Sommaire:

- Mort subite : 53,09 %
- Pendaison : 4,85 %
- Collision : 3,75 %
- Corps décomposé : 2,26 %
- Homicide : 2,51 %
- Noyade : 1,85 %
- Chute : 1,13 %
- Facteur externe : 0,79 %

- Autre : 28,29 %
- Mort suspecte : 0,78 %
- Incendie : 0,66 %
- MND: 0,03 %

Dans certains cas, la décision est prise de procéder uniquement à un examen externe dans le cadre de l'autopsie, si des renseignements suffisants peuvent être obtenus à l'issue d'un examen limité. Ce fut le cas pour 1 266 autopsies pratiquées dans l'UPML en 2020-2021.

Les médecins légistes de l'UPML ont recours à la technologie d'imagerie (c.-à-d. la tomодensitométrie (TDM)) pour étayer leurs décisions en matière d'examens ciblés. Les examens ciblés limitent l'étendue de la dissection aux zones d'intérêt en fonction du cas et des antécédents médicaux. En 2020-2021, 61,7 % des cas étaient des examens ciblés (graphique 6).

Graphique 6 : Répartition des autopsies par type d'autopsie dans l'UPML, 2020-2021

Sommaire:

- Ciblée : 61 %
- Complète : 18 %
- Externe : 21 %

Gestion de la qualité

Le SMLO dispose d'un solide programme d'assurance de la qualité qui comprend les volets suivants :

- Registre du SMLO/examen des titres de compétence des pathologistes
- Lignes directrices de pratique, y compris des modèles et des formulaires de rapport normalisés et les procédures normales d'exploitation disponibles dans les logiciels de gestion de la conformité
- Consultation entre pathologistes dans les cas complexes et difficiles
- Recueil de données sur les cas normalisées par le biais des formulaires d'autopsie
- Examen par les pairs de tous les rapports d'autopsie dans les cas d'homicide de mort

- Examen par les pairs de tous les rapports d'autopsie dans les cas d'homicide, de mort suspecte et relevant de l'UESL'Unité des enquêtes spéciales est un organisme de surveillance civile chargé d'enquêter sur les morts, les blessures graves et les accusations d'agression sexuelle de civils ontariens impliquant un membre de la police., ainsi que dans les cas pédiatriques complexes (décès avant l'âge de 5 ans), et ce, avant leur diffusion, y compris des comités spéciaux d'examen par les pairs)

- Comité d'examen des blessures chez les enfants (CEBE) pour les décès pédiatriques
 - Comité d'experts des cas complexes (CECC) pour les cas complexes
- Examen de la qualité des rapports concernant les cas d'autopsie de routine
- Examen par les pairs des témoignages en salle d'audience et/ou examen des transcriptions
- Détection et suivi des problèmes importants liés à la qualité et des incidents graves
- Établissement de rapports sur les indicateurs de rendement clés à l'intention des clients et des intervenants
- Suivi des plaintes pour assurer un règlement et des mesures correctives en temps opportun
- Formation médicale continue en pathologie judiciaire pour :
 - maintenir les compétences des spécialistes conformément aux exigences du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;
 - assurer le perfectionnement professionnel continu

Examen par les pairs des rapports d'autopsie dans les cas d'homicide, de mort suspecte, pédiatriques et relevant de l'UES

Il y a eu 342 rapports d'autopsie examinés par les pairs en 2019-2020. En moyenne, chaque médecin légiste responsable a réalisé environ 10 examens par année. Le délai moyen d'achèvement des examens par les pairs était de 7,1 jours en 2019-2020. Au sein du SMLO, ce délai est normalement de dix jours ouvrables.

Examen par les pairs des témoignages en salle d'audience des médecins légistes

Chaque année, les médecins légistes offrant un témoignage dans une salle d'audience sont tenus de fournir une transcription aux fins d'examen par un autre médecin légiste. Les témoignages en salle d'audience sont évalués relativement à ce qui suit :

- l'état de préparation
- les qualifications (par exemple, le pathologiste témoignant doit avoir le niveau et le domaine d'expertise appropriés)
- le style de présentation (par exemple, les réponses aux questions principales et au contre-interrogatoire sont appropriées pour ce qui est du ton, de la longueur et de l'exhaustivité)
- les connaissances (par exemple, les réponses aux questions sont scientifiquement fondées)
- l'interprétation/l'opinion/les conclusions (par exemple, s'assurer qu'elles sont crédibles et objectives avec des points forts, et les limites sont équitablement présentées)
- les commentaires généraux sur le témoignage du pathologiste inscrit devant le tribunal

Dix-sept témoignages en salle d'audience ont été examinés au cours de la période visée.

Examen de la qualité des rapports d'autopsie dans les cas de routine

Les rapports d'autopsie dans les cas de routine font l'objet d'un examen sur les plans de l'exactitude administrative et technique par les directeurs médicaux des UML. Les rapports des hôpitaux communautaires sont examinés par le médecin légiste en chef ou par la personne qu'il a désignée.

L'examen administratif se concentre sur l'exhaustivité des rapports et sur le respect des directives. Tous les rapports d'autopsie des hôpitaux communautaires et 10 % des rapports d'autopsie de routine des UML font l'objet d'un examen administratif.

L'examen technique se concentre sur le contenu des rapports pour s'assurer que l'approche, les conclusions et les opinions inspirées des données probantes sont raisonnables et appropriées.

Tous les rapports entrant dans les catégories suivantes font l'objet d'un examen technique :

- Décès dont la cause est indéterminée
- Décès de personnes âgées de moins de 40 ans qui ne sont pas liés à un traumatisme

et dont la cause n'est pas toxicologique

- Rapports émanant de pathologistes qui pratiquent moins de 20 autopsies par année
- L'Unité de l'assurance de la qualité reçoit une notification indiquant que le cas devrait être soumis au processus de vérification technique

Indicateurs de rendement clés

Les examens administratifs et techniques des rapports d'autopsie se fondent sur des indicateurs de rendement clés, tels que le respect des délais de présentation, l'exhaustivité, les délais d'achèvement et la cohérence, dont il est ensuite rendu compte.

Le tableau 1 montre l'indicateur, l'objectif visé et le rendement global pour les pathologistes exerçant dans les UML et dans les hôpitaux communautaires de 2020 à 2021.

Tableau 1 : Indicateurs de rendement clés pour les rapports d'autopsie, 2020-2021
(Remarque: La complexité du cas et la disponibilité des analyses complémentaires peuvent avoir une influence sur les délais d'achèvement.)

Indicateurs de rendement clés pour les rapports d'autopsie	Objectif	Résultats
Respect des délais de présentation (formulaire d'autopsie)	100 %	96,8 % - Quasi-conformité
Exhaustivité	95 %	99,9 % - Bonne conformité
Cohérence	95 %	99,2 % - Bonne conformité

Délais d'achèvement	120 jours	Moyenne : 97 jours - Bonne conformité
Rapports posant des problèmes importants (Unités de médecine légale)	moins de 2 %	0 % - Bonne conformité
Rapports posant des problèmes importants (hôpitaux communautaires)	moins de 2 %	0,87 % (8 rapports modifiés demandés sur 914 vérifications) - Bonne conformité
Incidents critiques	0	0 – Bonne conformité

Les pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires sont censés adopter les pratiques exemplaires détaillées dans le manuel de pratique.

Remarque : Les hôpitaux communautaires peuvent utiliser les modèles de rapport de leur propre établissement, s'ils incluent les champs obligatoires.

Le graphique 7 présente la cohérence du contenu des rapports d'autopsie et des opinions qui y sont formulées telle qu'elle est évaluée par le pathologiste qui effectue l'examen durant la période de référence, selon les données de l'examen technique.

Graphique 7 : Mesures de cohérence selon les données de l'examen technique, 2020-2021

Sommaire:

- Tests complémentaires appropriés : UML 100 %; Hôpitaux communautaires 100 %
- Cause du décès raisonnable : UML 99,4 %; Hôpitaux communautaires 96,9 %

- Absence d'erreurs de langue : UML 99,4 %; Hôpitaux communautaires 99,3 %
.....
- Examen indépendant possible : UML 100 %; Hôpitaux communautaires 100 %
.....
- Conclusions raisonnables : UML 99,4 %; Hôpitaux communautaires 99,3 %
.....
- Descriptions satisfaisantes : UML 100 %; Hôpitaux communautaires 98,3 %
.....

Problèmes importants concernant la qualité

Les erreurs, les omissions et autres lacunes sont considérées comme des problèmes importants concernant la qualité.

Un incident critique est un problème important concernant la qualité qui contribue à une erreur grave dans le cadre d'une enquête sur un décès. Tous les incidents critiques sont analysés pour en déterminer la cause profonde et définir les mesures à prendre. Aucun problème important n'a été signalé pendant la période de référence.

Si le médecin légiste qui effectue l'examen technique constate un problème important concernant la qualité, une rétroaction est fournie au pathologiste responsable du cas. Pour la période de référence en question, aucun problème important n'a été constaté dans les rapports d'autopsie de routine des pathologistes exerçant dans les Unités de médecine légale ou les hôpitaux communautaires.

Lorsqu'un problème important concernant la qualité est recensé, le médecin légiste qui effectue l'examen communique directement avec le pathologiste qui s'est chargé du cas à l'origine pour en discuter avec lui et recommander des modifications à apporter au rapport. Les éléments suivants favorisent une amélioration continue en matière de pratique des autopsies et de rédaction des rapports :

- des activités de formation continue, notamment le cours de formation annuel à l'intention des coroners et des pathologistes et les ateliers spéciaux sur la pratique des autopsies
- des ressources comme le manuel de pratique et la trousse à l'intention des pathologistes, incluant des rapports généraux, des modèles de rapport d'autopsie annotés et les directives du médecin légiste en chef illustrées d'exemples de cas

Délai d'achèvement

Les délais d'achèvement dépendent de la complexité des cas, de la publication des résultats des analyses complémentaires, de la charge de travail des pathologistes et des

niveaux de dotation en personnel. Voici la norme du SMLO relative aux délais d'achèvement :

- 90 % des rapports d'autopsie doivent être finalisés dans les 120 jours suivant la date de l'autopsie;
- les cas d'homicide, les décès d'enfants, les décès de personnes en garde à vue et les cas dans lesquels le coroner a demandé que le rapport d'autopsie soit réalisé en priorité (à la demande de la famille ou d'autres parties) doivent systématiquement être traités avec rapidité;
- seuls 10 % des cas, au maximum, peuvent remonter à plus de six mois, sans justification valable de tout délai (par exemple, on attend les résultats des analyses complémentaires).

Le graphique 8 précise quels sont les délais d'achèvement pour les pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires et pour les médecins légistes des UML pour les 11 dernières années. Les autopsies réalisées par les médecins légistes sont plus complexes, ce qui peut expliquer que les délais d'achèvement soient plus longs.

Graphique 8 : Délai d'achèvement moyen, 2010-2021

Sommaire:

- Délai d'achèvement moyen par emplacement et année
- 2010-2011 : Hôpitaux communautaires 85; UML 165
- 2011-2012 : Hôpitaux communautaires 55; UML 91
- 2012-2013 : Hôpitaux communautaires 66; UML 121
- 2013-2014 : Hôpitaux communautaires 75; UML 121
- 2014-2015 : Hôpitaux communautaires 67; UML 99
- 2015-2016 : Hôpitaux communautaires 72; UML 101
- 2016-2017 : Hôpitaux communautaires 75; UML 115
- 2017-2018 : Hôpitaux communautaires 100; UML 112
- 2018-2019 : Hôpitaux communautaires 117; UML 100
- 2019-2020 : Hôpitaux communautaires 82; UML 107

- 2020-2021 : Hôpitaux communautaires 93; UML 101

Médecine légale clinique

À l'heure actuelle, les médecins légistes donnent leur opinion et témoignent à titre d'experts qualifiés uniquement dans les cas de mort violente. Toutefois, dans les cas de voies de fait graves n'ayant pas entraîné la mort, il est souvent judicieux qu'un expert en médecine légale examine les blessures subies par la victime et donne son interprétation, car cette opinion d'expert peut s'avérer utile pour le système de justice pénale. Les médecins légistes offrent des services de consultation consistant à examiner des dossiers médicaux et des photographies numériques.

Anthropologie judiciaire

Les anthropologues légistes sont des spécialistes de l'étude des restes humains dans le cadre de la médecine légale. Leur contribution aux enquêtes sur les décès concernant des squelettes, des corps en décomposition ou des restes humains calcinés, mutilés ou non reconnaissables est essentielle. Les anthropologues légistes font partie intégrante de l'équipe d'enquête sur les décès. En tant qu'experts, ils déterminent si des os découverts sont d'origine humaine ou non, en examinant des photographies numériques ou les restes en question. Ils aident à planifier en cas d'incidents causant des décès multiples en fournissant des conseils et une formation au personnel, et à gérer l'identification lorsque de tels événements se produisent. Ils sont également les experts qui déterminent si des restes découverts revêtent une valeur médicolégale récente ou s'ils ont un intérêt archéologique ou historique.

Le SMLO emploie un anthropologue légiste à plein temps et fait appel à plusieurs experts-conseils qui sont rémunérés à l'acte. Au cours de la période de référence, 753 cas d'anthropologie ont été gérés au SMLO.

L'équipe d'identification travaille aux côtés des anthropologues pour superviser et coordonner les activités liées à tous les cas non identifiés de l'UPML. L'équipe d'identification se compose de l'analyste judiciaire des restes humains et du coordonnateur des restes humains non identifiés/non réclamés. L'analyste des restes humains fournit des services pour les examens d'anthropologie judiciaire menés à l'UPML en plus des examens de scènes de crime dans tout l'Ontario, tout en facilitant les demandes d'identification scientifique. Le coordonnateur des restes humains non identifiés et non réclamés supervise et coordonne les activités liées aux restes humains non identifiés et non réclamés en Ontario. Le poste occupe un portefeuille conjoint avec

le BCC pour assurer la surveillance et la coordination des activités liées à la gestion des
dépouilles non réclamées de l'Ontario.

Autres experts-conseils professionnels

Le SMLO fait appel à d'autres experts-conseils professionnels, parmi lesquels des
pathologistes cardiovasculaires, des neuropathologistes, des odontologistes légistes, des
radiologistes et un entomologiste légiste.

À l'UPML, 426 cas de consultation ont été réalisés durant la période visée. Il s'agissait de
consultations en neuropathologie, en cardiologie et en médecine dentaire.

Histologie

L'histologie est la préparation de lames de microscope, aux fins d'examen par un
pathologiste, de tissus obtenus lors des autopsies. Le nombre de lames préparées pour
chaque cas varie en fonction du type de cas et des préférences du pathologiste.

Les analyses histologiques sont réalisées par des laboratoires dans les hôpitaux
communautaires et par les UML situées dans les hôpitaux. À l'UPML, trois technologues
en histologie employés à plein temps ont analysé environ 4 100 prélèvements tissulaires
chaque mois en 2020-2021.

Toxicologie

L'analyse toxicologique des échantillons d'autopsie est réalisée par des scientifiques
(toxicologues) au Centre des sciences judiciaires (CSJ). Dans de nombreux cas, les
pathologistes s'appuient sur les résultats et les notes explicatives fournies par les
toxicologues pour émettre un avis sur la cause du décès.

Durant la période de référence, une analyse toxicologique a été demandée dans environ
6 714 enquêtes sur les décès. Le délai moyen de production d'un rapport d'analyse
toxicologique par le CSJ était de 52,4 jours. Dans les cas où une analyse toxicologique s'est
avérée nécessaire, 93,2 % des rapports d'autopsie ont été publiés dans les 120 jours
suivant la réception des rapports d'analyse toxicologique.

Programme « Quick Tox »

En mars 2020, le CSJ a introduit un nouveau type de test toxicologique mis à la disposition
des médecins légistes, appelé Quick Tox. Ce programme fournit des résultats d'analyse

rapides pour certaines affaires non criminelles. La période d'essai auprès de l'UPMC s'est déroulée du 4 mars au 30 septembre 2020. Pendant le programme pilote, 330 cas ont été signalés avec un délai moyen d'obtention des résultats toxicologiques de 13 jours, et une fourchette allant de six à 21 jours. Les analyses Quick Tox sont devenues accessibles à l'échelle provinciale le 1^{er} octobre 2020. Au cours des 12 premiers mois, la Section de la toxicologie a signalé 2 157 cas de Quick Tox, avec un délai moyen de 15 jours et une fourchette allant de sept à 35 jours. Le programme permet aux pathologistes légistes de signer les dossiers de routine de manière accélérée, puisqu'ils n'ont plus besoin d'attendre leur rapport dans le délai moyen de 59 jours.

Autopsies moléculaires et pathologies cardiovasculaires

Il est désormais établi que de nombreuses maladies naturelles ont un fondement génétique. Pour un certain nombre de ces pathologies, la caractérisation des mutations génétiques en cause devient la norme de soins dans les hôpitaux et fait partie du mouvement vers les thérapies ciblées et la médecine personnalisée. La première manifestation significative d'une telle maladie peut être une mort soudaine et inattendue, qui est d'abord reconnue et diagnostiquée suivant l'autopsie. Ainsi, en particulier chez les jeunes, l'identification d'un facteur contributif génétique à un décès soudain peut avoir des répercussions importantes sur leurs familles et le système de santé.

Dans une grande proportion des cas où une maladie génétique a contribué au décès, le cœur et les vaisseaux sanguins sont en cause. Les pathologistes cardiovasculaires du SMLO fournissent des services de haute qualité dans le cadre des enquêtes sur les cas de mort cardiaque et vasculaire subite en Ontario et, à l'occasion, sur demande dans l'ensemble du Canada. Dans les cas où une maladie génétique sous-jacente est probablement en cause, on prélève l'ADN du défunt et effectue un dépistage génétique (autopsie moléculaire). Avec les résultats d'autopsie et d'exploration clinique, l'analyse de l'ADN peut contribuer à définir la maladie sous-jacente qui a entraîné la mort, faciliter le dépistage chez les membres survivants de la famille et fournir des éléments pronostiques pour les proches qui en sont atteints.

Il est essentiel de poser des diagnostics pathologiques de haute qualité. Le BCC informe les familles en cas de maladie génétique potentielle et leur présente les options de traitement dans les cliniques surspécialisées en milieu hospitalier. L'UPML et le BCC ont mis sur pied un service pour les plus proches parents, en vue d'améliorer la communication avec les familles de défunts. Celles-ci se réunissent avec les coroners, les médecins légistes et le coordonnateur de la liaison avec les familles au complexe des sciences judiciaires et du coroner (CSJC), en personne ou par téléconférence, pour

discuter des conclusions de l'enquête sur le décès.

Par ailleurs, il est de plus en plus reconnu que des maladies génétiques non reconnues peuvent être en cause dans les décès survenus à la suite d'une interaction avec des agents des services correctionnels ou des policiers ou pendant un acte criminel. Dans ces circonstances, une autopsie moléculaire peut donner des réponses à ces enquêtes difficiles sur le décès et contribuer grandement aux enquêtes du système de justice pénale et du coroner.

Comité d'examen des blessures chez les enfants

En 2017, le SMLO a mis sur pied un comité chargé d'améliorer le processus d'examen par les pairs dans certains cas de décès pédiatriques pouvant nécessiter un niveau de transparence plus élevé et une contribution plus large en raison du niveau de complexité ou d'un intérêt pour la justice pénale. Le Comité d'examen des blessures chez les enfants (abbr>CEBE est composé d'un président et de médecins légistes de tout l'Ontario, en particulier ceux qui ont un intérêt particulier pour les décès pédiatriques, et de pédiatres spécialisés dans la maltraitance des enfants, ainsi que de neuropathologistes, de pathologistes cardiovasculaires et de médecins légistes d'autres provinces, au besoin. L'examen par les pairs a lieu avant la publication du rapport d'autopsie afin d'obtenir un large éventail d'opinions de spécialistes pour chaque cas et de garantir la qualité de ces enquêtes difficiles sur les décès.

Au cours de la période de référence, 16 cas ont été examinés par ce comité.

Comité d'experts des cas complexes

Le SMLO a introduit un nouveau processus d'assurance de la qualité, le Comité d'experts des cas complexes (CECC). Ce comité permanent du Comité consultatif de la médecine légale (CCML) se concentre sur les cas où il existe une divergence d'opinions persistante lors de l'examen par les pairs et sur les cas qui nécessitent un niveau d'examen plus élevé en raison d'un intérêt important pour le public ou la justice pénale. Le CECC est composé d'un président, d'un médecin légiste en chef adjoint, de médecins légistes chevronnés et d'autres experts, le cas échéant (c'est-à-dire des neuropathologistes, etc.). Ce nouveau processus remplace et/ou élargit l'examen habituel par les pairs pour certains cas.

Le premier examen du CECC a eu lieu le 1^{er} mars 2021.

Imagerie judiciaire

Imagerie judiciaire

Les médecins légistes de l'UPML intègrent les résultats obtenus au moyen de techniques avancées d'imagerie post mortem, comme la tomodensitométrie et la résonance magnétique, dans leurs décisions de gestion de cas. L'intégration de ces techniques non invasives dans la pratique de pathologie judiciaire a permis d'accroître le nombre d'examens externes et ciblés.

Les résidents seniors du programme de radiologie diagnostique de l'Université de Toronto font un stage d'un mois à l'UPML, où ils prennent part aux tâches quotidiennes. Au cours d'une rotation qui les prépare à la pratique, ils apprennent à connaître les blessures et les maladies mortelles ainsi que les changements survenant dans l'organisme après la mort. Ils rédigent des rapports sur les examens post mortem réalisés par tomodensitométrie et par résonance magnétique, et ont l'occasion d'observer des lésions pathologiques par des moyens qui ne sont pas disponibles en milieu clinique.

Récupération de tissus en vue d'un don

Le SMLO et le BCC s'engagent à faciliter les dons de tissus et à améliorer leur disponibilité aux fins de transplantation par l'entremise du Réseau Trillium pour le don de vie (RTDV). L'Unité provinciale de médecine légale abrite une salle de récupération de tissus qui est utilisée exclusivement pour prélever des tissus chez les donneurs, notamment la cornée, les valvules cardiaques, la peau et les os. Une fois que la famille a donné son consentement, les tissus sont récupérés par des membres du personnel qualifiés du RTDV, ainsi que du BCC et du SMLO.

Au cours de la période de référence, le RTDV a effectué 201 récupérations de tissus à l'aide de la salle de chirurgie tissulaire de l'UPML, notamment des os, de la peau et des valvules cardiaques. Cela représente 96 % des prélèvements effectués par le RTDV sur des donneurs de tissus multiples au cours de la période visée.

Activités de formation continue

Cours de formation annuel à l'intention des coroners et des médecins légistes

Ce cours de deux jours et demi est proposé conjointement par le BCC et le SMLO chaque automne. Il est agréé aux fins de la formation continue dans le cadre du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Le cours de 2020 n'a pas été offert à cause de la pandémie.

Département de médecine de laboratoire et de pathobiologie de l'Université de Toronto

Le Département de médecine de laboratoire et de pathobiologie de l'Université de Toronto est dédié à la promotion de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la médecine légale. Bon nombre des médecins légistes du SMLO enseignent d'ailleurs dans les programmes d'éducation permanente de l'Université.

Le Département organise des activités de formation continue qui rassemblent des experts nationaux et internationaux à l'Université de Toronto pour débattre de sujets touchant le milieu de la médecine légale. Les cours accueillent des universitaires, des personnes exerçant dans les disciplines de la médecine légale, d'autres professionnels de la santé et du milieu juridique, ainsi que des professionnels de l'application de la loi. Depuis le dernier rapport annuel, aucun cours n'a été offert.

Conférences à la mémoire du D^r Frederick Jaffe

Une série de conférences spéciales a été organisée à la mémoire du D^r Frederick Jaffe, l'un des premiers médecins légistes du Canada. Il est l'auteur du manuel *A Guide to Pathological Evidence*, que les juges et avocats ont utilisé pendant de nombreuses années. Il a fut également le premier directeur d'un service de sciences judiciaires d'envergure provinciale.

La conférence d'octobre 2020 a été donnée par l'anthropologue judiciaire et membre de l'équipe argentine d'anthropologie judiciaire (EAAF) à titre de coordonnatrice de l'identification, Mercedes Salado Puerto, Ph. D, qui a décrit le rôle de la science judiciaire dans les enquêtes à grande échelle sur les personnes disparues.

Formation des médecins légistes canadiens

L'UPML, en partenariat avec le programme de résidence en médecine légale (« Forensic Pathology Residency Training Program ») de l'Université de Toronto, et avec le soutien financier du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, propose le premier programme de formation au Canada menant à une certification en médecine légale par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Depuis 2008, 21 médecins légistes ont terminé cette formation et 18 d'entre eux exercent désormais au sein du Service de médecine légale de l'Ontario. L'UPFP a amélioré le programme de résidence accrédité par le CRMCC et a mis en œuvre la formation Compétence par conception.

En 2020, deux nouveaux résidents ont commencé le programme de formation en médecine légale de l'Université de Toronto :

La **D^{re} Maliha Khara** a obtenu son baccalauréat en neurosciences et en psychologie de l'Université de Toronto, sa formation médicale à l'Université de médecine de Lublin, en Pologne, et sa résidence en anatomie pathologique à l'Université Queen's, à Kingston. Ses recherches portent sur la découverte de la base moléculaire de la neuropathologie dans la mort subite et inattendue en épilepsie (SUDEP) et les lésions hypoxiques-ischémiques dans le système nerveux central.

Le **D^r Daniel Smyk** a obtenu un diplôme de premier cycle en sciences humaines, suivi d'un baccalauréat en médecine et en chirurgie du King's College de Londres. Il a effectué un stage de recherche au King's College de Londres avant de revenir au Canada, où il a effectué sa résidence en anatomie pathologique à l'Université de l'Alberta en juin 2020.

Boursiers en clinique en médecine légale

L'Unité provinciale de médecine légale et l'Université de Toronto sont déterminées à renforcer la médecine légale dans son ensemble, en menant des activités de sensibilisation et en entretenant des relations de collaboration sur le plan de la formation avec la Jamaïque, l'Iraq, l'Égypte, l'Afghanistan, le Sri Lanka, le Chili et la Zambie. Depuis 2007, 15 boursiers en clinique venus de pays étrangers ont suivi une formation en médecine légale à l'UPML. Depuis 2016, les boursiers en clinique sont admissibles à passer l'examen du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) en médecine légale, dans le cadre du Programme d'examen et d'affiliation pour les surspécialistes.

L'UPML n'a pas accueilli de boursier en clinique en 2020.

En 2020, un chercheur japonais a été formé à l'UPML :

Le **D^r Yosuke Usumoto** a obtenu son doctorat en médecine de l'Université de Kyushu (Fukuoka, Japon) en 2005. Après avoir suivi une formation clinique avancée de deux ans, il est entré à la Graduate School of Medical Sciences (cours de doctorat, département de pathologie et de sciences judiciaires) de l'Université de Kyushu et a obtenu son diplôme en 2010. Il travaille actuellement en tant que médecin légiste à Yokohama.

Certains stagiaires bénéficient de la **G. Raymond Chang Forensic Pathology Fellowship**

(bourse de recherche en médecine légale G. Raymond Chang), par le biais du département de médecine de laboratoire et de biopathologie de l'Université de Toronto. Il s'agit du premier financement au monde qui permet à de jeunes médecins originaires de pays en voie de développement de suivre une formation et, au final, de renforcer la capacité en médecine légale dans leurs propres pays. Cette bourse de recherche fournit une aide financière aux stagiaires originaires de pays qui ne sont pas forcément en mesure de financer une année de formation au Canada, en particulier à ceux qui viennent des Antilles.

Conformément à la vision philanthropique de la Chang Foundation, le partenariat s'est solidifié en 2017 avec la création d'un fonds catalyseur visant à étendre la stratégie au développement des infrastructures essentielles en Jamaïque, à la formation d'apprenants non médicaux dans les Antilles et à d'autres besoins à l'international.

L'UPML n'a pas accueilli de boursier de la Chang Foundation en 2020.

La Raymond Chang Foundation

La Raymond Chang Foundation tient son nom d'un homme d'affaires et mécène aujourd'hui décédé, qui vivait à Toronto. La formation des adultes était sa passion et il se consacrait à améliorer les possibilités en la matière là où le besoin s'en faisait le plus sentir. Né en Jamaïque, M. Chang était un membre fier et actif de la communauté antillaise au Canada. Il a été nommé membre de l'Ordre de Jamaïque en 2011 et Officier de l'Ordre du Canada en 2014.

Raymond Chang comprenait l'importance de la médecine légale en tant qu'outil judiciaire permettant d'établir la vérité. La bourse de recherche permet de perpétuer son héritage, grâce au dévouement de ses enfants, Andrew Chang et Brigitte Chang-Addorisio. Leur générosité et le fait qu'ils partagent notre vision ont permis de mettre en place un programme viable de formation à l'aide de bourses de recherche à l'Université de Toronto.

Recrutement de médecins légistes

La capacité du SMLO s'est renforcée avec l'arrivée récente de nouvelles recrues talentueuses :

Le **D^r John Alex MacNeil, MD MSc FRCPC** a terminé une maîtrise en sciences appliquées en anthropologie judiciaire à l'Université Saint Mary's avant de recevoir son doctorat en

medecine de l'Université Dalhousie en 2014. Il a effectué sa résidence en anatomie pathologique à l'Université Dalhousie et a réussi l'examen du CRMCC en anatomie pathologique en 2019. En 2020, le D^r MacNeil a terminé avec succès le programme de formation en médecine légale accrédité par le CRMCC, administré par l'Unité provinciale de médecine légale et l'Université de Toronto. Il s'est joint à l'UPML en juillet 2020.

La D^{re} Linnea Duke, MA MSc MD FRCPC (AP and FP) received a Master of Criminology and MSc a obtenu une maîtrise en criminologie et une maîtrise en statistiques de l'Université Simon Fraser avant de recevoir son doctorat en médecine à l'Université de Calgary. Elle a effectué sa résidence en anatomie pathologique à l'Université McGill et a réussi l'examen du CRMCC en anatomie pathologique en 2019. La D^{re} Duke a suivi avec succès le programme de formation en médecine légale accrédité par le CRMCC, administré par l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) et l'Université de Toronto. Elle s'est jointe à l'Unité régionale de médecine légale de l'Est de l'Ontario à Ottawa en novembre 2020.

Unités de médecine légale

Unité de médecine légale de Sault Ste. Marie

L'Unité de médecine légale de Sault Ste. Marie est sous la supervision du directeur médical Michael D'Agostino. Environ 147 autopsies y ont été pratiquées au cours de la période visée par le rapport.

L'Unité forme des étudiants des écoles de médecine, des futurs adjoints au médecin légiste de l'Université Western à la recherche d'un stage au choix ainsi que des agents de police et des employés du Centre des sciences judiciaires.

L'Unité a offert un service régional de médecine légale stable et assuré la continuité du service durant la pandémie de COVID-19 grâce à deux pathologistes, deux adjoints au médecin légiste et du personnel administratif en soutien au travail.

Unité régionale de médecine légale de l'Est de l'Ontario (Ottawa)

Lorsque le Service de médecine légale de l'Ontario a été créé en 2009, l'Unité régionale de médecine légale de l'Est de l'Ontario comptait deux médecins légistes à plein temps. Elle compte maintenant quatre médecins légistes à plein temps : la D^{re} Kepron, directrice médicale, et les D^{rs} Milroy, Parai et Walker. En outre, la D^{re} Leslie Hamilton travaille à la fois dans l'Unité et en neuropathologie pédiatrique et adulte, et est qualifiée en

neuropathologie ainsi qu'en médecine légale. La D^{re} Linnea Duke s'est jointe au groupe en novembre 2020 dans le cadre d'une pratique combinée de la médecine légale, de la pathologie cardiovasculaire et de la pathologie génito-urinaire. La charge de travail en médecine légale est passée de moins de 600 cas par an à plus de 890 autopsies médico-légales par an. En plus de couvrir l'Est de l'Ontario, l'Unité offre également des services d'autopsie médico-légale à la moitié Est du Nunavut.

En plus de fournir un service complet d'autopsie médico-légale et hospitalière, tous les pathologistes occupent des postes universitaires à l'Université d'Ottawa et enseignent aux étudiants en médecine de premier cycle ainsi qu'aux résidents du programme de résidence en anatomie pathologique.

En outre, ils enseignent au Collège canadien de police, à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, au Bureau du coroner en chef du Nunavut et au Bureau du coroner en chef de l'Ontario dans le cadre du cours annuel de formation des nouveaux coroners et du cours de pédagogie annuel à l'intention des coroners et des pathologistes. La D^{re} Parai préside la section de médecine légale de l'Association canadienne des pathologistes et, de concert avec le D^r Milroy, a organisé les séminaires de médecine légale lors de la réunion annuelle. Le D^r Walker offre un enseignement annuel à l'Université des Antilles et a organisé des formations sur les témoignages en salle d'audience pour les témoins professionnels et experts par l'intermédiaire du Belize National Forensic Science Service et des St. Lucia Forensic Science Services. Il a également organisé et accueilli une trilogie réussie de conférences sur le thème des décès en garde à vue qui s'est déroulée virtuellement entre juin et septembre 2020. Tous les membres de l'Unité ont été actifs au sein de l'American Academy of Forensic Sciences et de la National Association of Medical Examiners, la D^{re} Parai étant présidente du programme de la réunion scientifique annuelle de l'American Academy of Forensic Sciences, section Pathologie/Biologie, en 2021.

Les D^{rs} Parai, Milroy et Kepron siègent au comité spécialisé en médecine légale du Collège royal des médecins du Canada, la D^{re} Parai occupant le poste de présidente et la D^{re} Kepron, celui de présidente désignée. Le D^r Milroy est l'ancien président du comité d'examineurs en médecine légale. La D^{re} Hamilton agit en tant qu'examinatrice en neuropathologie. Sous les auspices de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, l'Unité a présenté au Collège royal une demande pour le programme agréé de formation spécialisée en pathologie judiciaire. L'Unité espère accueillir le premier candidat en juillet 2022. Les pathologistes judiciaires d'Ottawa contribuent également aux activités administratives et d'assurance de la qualité du SMI O. Le D^r Milroy est président du comité

administratives et d'assurance de la qualité du SML. Le D^r Milroy est président du comité d'examen des titres de compétence, la D^r Kepron est présidente du comité d'interprétation des blessures chez les enfants et le D^r Walker est coprésident du comité d'équité, de diversité et d'inclusion.

De nombreux membres de l'Unité ont participé activement à la publication de nombreux articles universitaires dans des revues à comité de lecture et des chapitres de livres. Le D^r Milroy est le rédacteur en chef de la revue *Academic Forensic Pathology*, tandis que le D^r Walker siège aux comités de rédaction de *l'Academic Forensic Pathology* et du *Caribbean Medical Journal*.

Unité de médecine légale de Kingston

L'Unité de médecine légale de Kingston est située dans les locaux de l'Hôpital général de Kingston dans le département de pathologie et de médecine moléculaire et est affiliée à l'Université Queen's. Le D^r Tanguay est un médecin légiste et est le directeur médical depuis 2018. Au cours de la période visée, l'Unité a réalisé environ 394 autopsies médico-légales, 60 autopsies avec consentement de l'hôpital et a participé à la formation des résidents en anatomopathologie et des étudiants en médecine. À compter du 1^{er} janvier 2021, l'Unité de Kingston a restructuré le programme d'autopsies afin de réduire le nombre de pathologistes de catégorie B, le faisant passer de 19 à sept, dans le but de disposer d'une équipe plus spécialisée dans les autopsies médico-légales. Le D^r Tanguay est membre du Comité des examinateurs en pathologie judiciaire du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Unité de médecine légale de London

L'Unité régionale de London a relevé le défi de fonctionner pendant la pandémie. En 2021, 805 autopsies médico-légales ont été réalisées, poursuivant l'augmentation régulière de ces dernières années. Le travail d'autopsie a continué sans changement majeur, réalisé par la même équipe centrale de professionnels dévoués composée de pathologistes et d'adjoints au médecin légiste. Néanmoins, la COVID-19 est au moins prise en considération dans presque tous les cas, qu'elle joue un rôle actif dans un décès ou qu'elle ait une influence indirecte par le biais des conséquences sociales, sanitaires et économiques néfastes de la pandémie.

Unité régionale de médecine légale du Nord-Est (Sudbury)

L'Unité régionale de médecine légale du Nord-Est d'Horizon Santé-Nord, à Sudbury, est affiliée à l'Université Laurentienne et à l'École de médecine du Nord de l'Ontario (FMNO).

Université Laurentienne et à l'École de médecine de l'Ontario (EMNO). Elle réalise plus de 500 autopsies médico-légales par an pour la région de Sudbury, assurant la couverture d'une grande partie du Nord-Est de l'Ontario, y compris la côte de la baie James et l'île Manitoulin. La directrice médicale de l'Unité est la D^{re} Kona Williams, qui est également la directrice médicale du laboratoire d'Horizon Santé-Nord. Elle a succédé au D^r Martin Queen, un médecin légiste chevronné qui a servi la région pendant plus de 20 ans. La D^{re} Bojana Mitrovic est récemment venue prêter main-forte à l'Unité en effectuant un nombre limité de cas de catégorie B.

En outre, l'Unité enseigne aux étudiants en médecine de l'EMNO et aux étudiants en sciences judiciaires de l'Université Laurentienne; chaque étudiant doit observer une autopsie dans le cadre du cours/de l'obtention du diplôme. La D^{re} Williams est également en voie d'obtenir une maîtrise à l'EMNO, avec une spécialisation en toxicologie post-mortem.

Aide internationale et renforcement des capacités

L'Ontario est fier d'avoir apporté son leadership et son soutien aux missions humanitaires internationales d'identification des victimes de catastrophes. Ces missions humanitaires sont organisées à la suite de catastrophes naturelles ou causées par les activités humaines, où une aide est nécessaire pour identifier les victimes. Au plan mondial, le Service de médecine légale de l'Ontario a collaboré avec Interpol, le Comité international de la Croix-Rouge, le Federal Bureau of Investigation et d'autres experts du milieu de la médecine légale.

Certains pays ne disposent pas d'un système solide de médecine légale permettant de faire respecter les droits de la personne et la justice. Le D^r Pollanen s'est efforcé de renforcer la capacité en médecine légale et d'appuyer les enquêtes liées aux droits de la personne dans des régions telles que le Moyen-Orient, l'Asie du Sud, l'Afrique et les Caraïbes. Dans certains cas, des organismes des Nations Unies et la Cour pénale internationale ont participé à cette action, de même que le Comité international de la Croix-Rouge.

En 2020-2021, l'UPML n'a pas été en mesure d'accueillir des invités et des observateurs nationaux et internationaux en raison de la pandémie mondiale de COVID-19.

Activités professionnelles et sensibilisation

Les pathologistes inscrits au registre et les experts-conseils en médecine légale

enrichissent la pratique des sciences judiciaires et de la médecine légale en participant aux activités d'organismes provinciaux, nationaux et internationaux tels que l'Ontario Association of Pathologists, l'Association canadienne des pathologistes, la National Association of Medical Examiners, la Société canadienne des sciences judiciaires, l'American Academy of Forensic Sciences et l'Association internationale des sciences et de la médecine légale, ainsi que d'autres organismes.

Les médecins légistes du SMLO participent aux activités du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada qui sont consacrées à la promotion et à l'accréditation de la médecine légale et de l'anatomopathologie au Canada.

Les pathologistes du SMLO ont donné des conférences et dispensé des cours à des auditoires composés de médecins légistes et d'experts judiciaires, de praticiens, de magistrats, d'avocats, de membres des services de police et des groupes de défense des intérêts, ainsi que d'autres personnes.

Les pathologistes du SMLO siègent aux comités de rédaction de différentes revues internationales de médecine légale à comité de lecture et travaillent comme lecteurs critiques pour d'autres publications spécialisées.

Activités scientifiques

Enseignement

La plupart des médecins légistes et des experts-conseils en médecine légale exercent comme professeurs dans leur université respective. Ils dispensent des cours à des étudiants en sciences judiciaires (du premier au troisième cycle), à des étudiants en médecine, à des futurs adjoints au médecin légiste et adjoints au médecin, à des dentistes, à des infirmières et infirmiers, à des artistes médicaux, à des étudiants en droit ainsi qu'à des résidents en imagerie médicale, en pathologie et en médecine légale. Les Unités de médecine légale accueillent également de nombreux étudiants en médecine et résidents en pathologie issus d'universités canadiennes et étrangères.

L'UPML contribue à la bibliothèque numérique du département de médecine laboratoire et biopathologie de l'Université de Toronto en lui offrant des images histologiques d'intérêt médico-légal destinées aux étudiants faisant leur résidence en pathologie.

En outre, les médecins légistes effectuent des visites pédagogiques dans des universités étrangères.

L'UPML collabore à l'initiative « LAWS » du Toronto District School Board, de la faculté de droit de l'Université de Toronto et de la faculté de droit Osgoode Hall, pour offrir un programme éducatif destiné aux élèves de 11^e année. Ce programme explique aux élèves ce que signifie la médecine légale, quels sont ses liens avec le droit et les différentes options de carrière dans le domaine. Des séances d'information, fondées sur des cas réels, à l'attention de plus de 100 élèves chacune, ont lieu au complexe des sciences judiciaires et du coroner. Les élèves sont exposés à un vaste éventail de services médicolégaux qui sont intervenus dans les affaires présentées. Le programme n'a pas été offert pendant la période de référence en raison de la pandémie.

Recherche

Les médecins légistes apportent leur contribution et leur soutien aux études de recherche visant à comprendre les causes de mort subite, ainsi qu'à améliorer la sécurité publique.

Activité universitaire

Publications de revues

Bellis M., Cunningham K.S., Pickup M.J. « Heart of glass: fatal hematemesis caused by bronchiole-cardiac fistula. » *Forensic Sci Med Pathol.* 27 nov. 2020. DOI : 10.1007/s12024-020-00320-6. Diffusion en ligne avant l'impression.

Bodwal J., Herath J. « Fatal bleeding from a laceration of superficial temporal artery: A rare case. » *J Forensic Leg Med.* Oct. 2020; vol. 75, 102054. DOI : 10.1016/j.jflm.2020.102054. Publication électronique 8 sept. 2020.

Bodwal J., Napoleone M., Herath J. « Post-mortem CT with macroscopic and microscopic correlation in a case of sudden death due to systemic sarcoidosis. » *Forensic Sci Med Pathol.* Sept. 2020; vol. 16, n° 3, p. 544-547. DOI : 10.1007/s12024-020-00259-8. Publication électronique 31 mai 2020.

Cullip M., Tran V.C., Ball C.G. « Tattoo visualization using cross-polarized lighting and infrared photography. » *Forensic Sci Med Pathol.* 6 janv. 2021. DOI : 10.1007/s12024-020-00347-9. Diffusion en ligne avant l'impression.

Dilliott A.A., Wang J., Brown E., Singh G., Shkrum M.J., Clin M., Rupar C.A., Hegele R.A., Siu V.M. « A novel homozygous variant in REN in a family presenting with classic features of

disorders involving the renin-angiotensin pathway, without renal tubular dysgenesis. » *Am J Med Genet A*. Oct. 2020; vol. 182, n° 10, p. 2284-2290. DOI : 10.1002/ajmg.a.61780. Publication électronique 17 août 2020. PMID: 33043632.

Fadel S., Walker A.E. « The Postmortem Interpretation of Cardiac Genetic Variants of Unknown Significance in Sudden Death in the Young: A Case Report and Review of the Literature (<https://doi.org/10.1177/1925362120984868>) . » *Acad Forensic Pathol*. 2020.

French K., Jacques R. « Postmortem changes (<https://www.pathologyoutlines.com/topic/forensicspostmortem.html>) . » Site Web PathologyOutlines.com. Consulté le 31 mars 2021.

Gale N.S., Kalloger S.E., Cai E., Abozina A., Derakhshan F., Hickey T., Liu A., Ongaro D., Wolber R., Schaeffer D.F. « Immunohistochemistry Critical Assay Performance Controls (ICAPC) Reduce Interobserver Variability in the Interpretation of BRAFV600E Immunohistochemistry. » *Appl Immunohistochem Mol Morphol*. 2020; vol. 28, n° 6, p. 422-427. DOI : 10.1097/PAI.0000000000000784.

Gershon A., Little D., Ball C.G., Williams A.S. « Fatal secondary aortoduodenal fistula diagnosed with postmortem computed tomography angiography. » *Forensic Sci Med Pathol*. Sept. 2020; vol. 16, n° 3, p. 515-518. DOI : 10.1007/s12024-020-00256-x. Publication électronique 11 mai 2020.

Gorski Z., Parai J., Milroy C.M. « Evaluating small vessel neutrophils as a marker for sepsis. » *Journal of Forensic Sciences* 2021.

Hadden W.J., Herritt B., Hoang R., Milroy C., Hooper J., et Wilkin G. « Fatal Cerebral Fat Embolism After Pelvic and Multiple Long Bone Fractures without Associated Lung Injury: A Case Report. » *JBJS Case Connector* 2020; vol. 10, e20.

Herath J.C., Herath S.O. « Is it time for targeted and minimally invasive post-mortem examination using total body computed tomography in a medicolegal autopsy? » *Forensic Sci Med Pathol*. Mars 2021; vol. 17, n° 1, p. 175-176. DOI : 10.1007/s12024-020-00279-4. Publication électronique 10 juil. 2020.

Hickey T.B.M., MacNeil J.A., Hansmeyer C., Pickup M.J. « Fatal methemoglobinemia: A case series highlighting a new trend in intentional sodium nitrite or sodium nitrate ingestion as a method of suicide. » *Forensic Sci Int*. 2021; vol. 326, 110907. DOI : 10.1016/i.forsciint.2021.110907.

Hojilla C., Armstrong S., Pun C., Hickey T.B.M., Mete O., Han R., Hahn E., Shivji S., Done S., Lu F.I. « A Holistic Approach to Pathology Education During the Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Pandemic. » *Arch Pathol Lab Med.* 2021; vol. 145, n° 8, p. 923-924.
DOI :10.5858/arpa.2020-0668-LE.

Klaric K.-A., Milroy C.M., Parai J.L. « Utility of postmortem vitreous biochemistry testing for distinguishing sudden from prolonged deaths and for diagnosing ketoacidosis. » *Journal of Forensic Sciences* 2020; vol. 65, 1588-1593.

Mathews R.Z., Gonsalves A.T., Hickey T.B.M. « Fire fatalities in long term oxygen therapy users due to smoking: A description and analysis of 11 deaths. » *Can J Resp Critical Care Sleep Med.* 6 oct. 2020. DOI : 10.1080/24745332.2020.1819174.

Richards N., Herath J. « Death Due to Obstruction of Airways by a Hyperplastic Polyp: An Unusual Complication of Treated Desmoid Fibromatosis (<https://doi-org.myaccess.library.utoronto.ca/10.1177/1925362120964084>) . » *Academic Forensic Pathology*. Première publication le 25 novembre 2020.

von Both I., Pollanen M.S. « Fatal pneumococcal septicemia in a girl with visceral heterotaxy and polysplenia: a case report. » *Forensic Sci Med Pathol.* Sept. 2020; vol. 16, n° 3, p. 519-522. DOI : 10.1007/s12024-020-00252-1. Publication électronique 13 mai 2020.

Yorke J.A., McNaughton-Filion L., Herath J.C. « Fatal Fluorosilicic Acid Exposure After a Motor Vehicle Crash: A Case Report. » *Am J Forensic Med Pathol.* 1^{er} mars 2021; vol. 42, n° 1, p. 54-56. DOI : 10.1097/PAF.0000000000000602.

Yung F., Herath J. « An investigation of demographic and drug-use patterns in fentanyl and carfentanil deaths in Ontario. » *Forensic Sci Med Pathol.* Mars 2021; vol. 17, n° 1, p. 64-71. DOI : 10.1007/s12024-020-00321-5. Publication électronique 16 nov. 2020.

Chapitres

Herath J.C., Pollanen, M.S. Autopsy of Asphyxiation, Suffocation and Neck Pressure Deaths. Dans : Asphyxiation, Suffocation, and Neck Pressure Deaths. CRC Press 2020.

Parai J.L., Milroy C.M. Hypothermia and Hyperthermia in the Geriatric Population. Dans : Geriatric Forensic Medicine and Pathology Editors R. Byard, K. Collins. Cambridge University Press 2020.

UNIVERSITY PRESS 2020.

Présentations :

Gorski Z., Parai J.L., Milroy C.M. Evaluating small vessel neutrophils as a marker for systemic infection. 73^e réunion scientifique annuelle de l'American Academy of Forensic Sciences; réunion virtuelle, 15-19 février 2021.

- Pour son travail, la D^{re} Zuzanna Gorski a remporté le prix du meilleur article de résident de la section Pathologie/Biologie lors de la 73^e réunion scientifique annuelle de l'American Academy of Forensic Sciences. C'est la deuxième année consécutive qu'un résident de l'Université d'Ottawa remporte ce prix.

Klaric K.A., Parai J.L., Kepron C., Walker A.E., Milroy C.M. Post-Mortem survey of hemoglobin A1c, non-alcoholic steatohepatitis and liver fibrosis within a general population. 110^e réunion annuelle de la United States and Canadian Academy of Pathology (USCAP); réunion virtuelle, 13-18 mars 2021. Résumé accepté aux fins de présentation lors de la séance d'affiches du prix Stowell-Orbison Autopsy.

Comités

Comité consultatif de la médecine légale

Le Comité consultatif de la médecine légale fournit des conseils au médecin légiste en chef sur les pratiques professionnelles relatives aux autopsies médico-légales. Ce comité se compose des directeurs des Unités de médecine légale, du président (ou du délégué) de l'Ontario Association of Pathologists.

Au cours de la période visée par le rapport, le comité s'est réuni deux fois pour discuter de questions de politique, notamment la gestion des dépouilles, les paiements de transfert et la réponse du SMLO à un certain nombre d'examen externes, dont le rapport 2019 de l'auditeur général provincial.

Deux sous-comités du CCML ont été formés au cours de la période visée pour répondre aux recommandations du plan de travail 2020.